



# PÔLE RÉGIONAL UNE COOPÉRATION EFFICACE EN PAYS DE LA LOIRE

Le pôle régional et la Région réunis pour inaugurer la borne de recharge rapide de Craon, le 19 juin 2019.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et pour une durée de dix-huit mois, le Siéml exerce la présidence et le secrétariat du pôle Territoire d'énergie des Pays de la Loire. Une structure de projets, d'échanges, de mutualisations et d'influence au service des territoires.

Ce pôle régional, créé en 2013, regroupe cinq autorités organisatrices de la distribution de l'énergie (AODE) sur les Pays de la Loire : le Sydela (44), le Siéml (49), Territoire d'énergie Mayenne (53), le conseil départemental de la Sarthe (72) et le Sydev (85). En 2019, les membres du pôle régional ont franchi une nouvelle étape en associant à leurs travaux la région des Pays de la Loire, établissant ainsi une véritable relation de coopération pour la mise en œuvre opérationnelle de la transition énergétique dans les territoires.

Dans le cadre de cette coopération régionale, le pôle se fixe des ambitions fortes : anticiper collectivement les évolutions énergétiques à venir, mutualiser les moyens et les actions à l'échelle régionale, partager les expériences et les bonnes pratiques en matière d'électricité, de gaz, de maîtrise de l'énergie, d'éclairage public... Autour des différents aspects stratégiques relatifs au service public de l'énergie (production, maîtrise de la demande, transition énergétique...), cette structure régionale permet à l'ensemble des AODE d'impulser des projets

communs innovants, mais aussi de réaliser des échanges d'expérience appréciés.

Après une présidence vendéenne, c'est au tour du syndicat de Maine-et-Loire d'animer, dix-huit mois durant, cette instance régionale. Le Siéml assure aussi le secrétariat général de l'entente par l'intermédiaire d'un binôme composé d'Emmanuel Charil, directeur général des services, et de Clémence Marie. « Nous avons d'emblée réaffirmé un certain nombre d'axes stratégiques préfigurés par les présidences antérieures et proposé une

méthodologie pour construire plus facilement des consensus, insiste Emmanuel Charil. Mais le principal enjeu du moment, c'est d'intégrer pleinement la Région, chef de file climat-énergie, qui aura très prochainement une place dans les statuts

du pôle. » Cette présidence, tout en s'insérant dans la parfaite continuité des développements conduits par les présidences antérieures, s'inscrit dans un contexte particulier à l'approche des élections municipales de 2020. Tout l'enjeu de cette nouvelle

gouvernance sera donc de réussir cette course contre la montre afin de mener, dans un temps très contraint, des projets structurants et visibles pour l'avenir du pôle et des territoires. ■

#### CHIFFRES 2018

1 214

collectivités adhérentes

552

bornes de recharge pour véhicules électriques installées sur l'ensemble de la région des Pays de la Loire \*

13

stations publiques ou privées de GNV/bioGNV \*

\* portées par les syndicats et leurs SEM

## LE PÔLE, UN INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

La loi a désigné le conseil régional comme le chef de file de la transition énergétique, ce dernier devant à présent fixer les orientations stratégiques régionales des politiques publiques climat-énergie. Mais la transition énergétique ne pourra se faire sans les territoires et sans les syndicats d'énergies, véritables acteurs opérationnels de ces politiques à l'échelle locale. Dans ce cadre, les sujets de réflexion et de coopération possibles avec la Région ne manquent pas : comment travailler sur la déclinaison locale du plan hydrogène, sur la massification nécessaire des énergies renouvelables, sur les réseaux intelligents au travers notamment du projet Smile (Smart Ideas to Link Energy), sur l'établissement d'une vision prospective partagée et sur

les échanges de données, sur le développement et la promotion des mobilités décarbonées...

« Le pôle est assez récent, mais il s'est inscrit rapidement dans une dynamique coopérative, se félicite Jean-Luc Davy, président du Siéml et président actuel du pôle. Et surtout, il devient un interlocuteur privilégié des différents acteurs à l'échelle régionale. Nos échanges d'expériences permettent, par exemple, de mieux discuter avec Enedis, au sujet des délais de raccordement, pour gommer les différences entre les territoires. Et de permettre des avancées comme la tarification unifiée à l'échelle des Pays de la Loire et de la Bretagne — hors Morbihan — des bornes de recharge pour véhicules électriques. » (voir ci-dessous).

### Vers une mobilité simplifiée et unifiée

Les différents acteurs publics réunis au sein de Territoire d'énergie Pays de la Loire collaborent actuellement sur des domaines d'activités variés : la distribution publique d'électricité et de gaz, l'accompagnement des collectivités sur la transition énergétique et le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de la demande en énergie, le développement des réseaux énergétiques intelligents, les groupements d'achat d'énergie, l'éclairage public...

Parmi tous ces sujets, l'un a particulièrement occupé les repré-

sentants du pôle ces derniers mois : l'harmonisation du réseau de bornes publiques de recharge pour les véhicules électriques.

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, une tarification identique, simplifiée et incitative, basée sur les kilowatts-heure consommés, s'applique à l'ensemble des réseaux de bornes de recharge des syndicats ligériens. Ce dispositif s'est même étendu hors des frontières régionales, puisqu'il s'applique désormais aux réseaux des syndicats d'énergies de Bretagne (hors Morbihan). Avec toujours pour objectif de faciliter l'itinérance des « électromobilistes » et l'interopérabilité des services pu-

blics de recharge. Cette entente a permis l'émergence d'un grand réseau interrégional, qui comprend aujourd'hui plus d'un millier de bornes désormais accessibles au même tarif, et avec un seul et même badge.

